



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

5

Nombre de votants

27

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE, Adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; GOUVERNE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; LUCIANI ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; MARTIN ; HEQUET ; BRUNET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme MARECHAL donne pouvoir à Mme MARCOTTE ; Mme MACÉ donne pouvoir à Mme LEPICARD ; M. LABARRE donne pouvoir à Mme MARTIN ; M. COMOR donne pouvoir à M. HEQUET ; Mme DROUIN donne pouvoir à M. BRUNET.

Absent excusé : M. Olivier LEGRIS

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry LEFRANÇOIS

2024.04 - Finances : Compte Administratif 2023

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L2121-14 et L.2121-31 relatifs au vote du Compte Administratif,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction comptable et budgétaire M57,

VU la délibération n° 2023.11 du 29 mars 2023 adoptant le Budget Primitif,

VU la délibération n°2024.01 du 23 février 2024 approuvant le Compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2023 (délibération précédente),

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil Municipal du budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Administratif pour l'exercice 2023 clôturant le Budget Primitif 2023,

CONSIDÉRANT que les résultats figurant au Compte de Gestion sont identiques à ceux dégagés par le Compte Administratif 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240226-2024-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion du Comptable Public de la DRFIP,

Et après en avoir délibéré,

- ✓ **DÉSIGNE** en tant que Président de séance M. Franck ADAM pour le vote de cette délibération.
- ✓ **CONSTATE** que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.
- ✓ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-après.

Section de fonctionnement	Montants
Recettes	9 100 109,07 €
Dépenses	8 411 523,89 €
Résultat de l'exercice (Excédent de fonctionnement)	688 585,18 €

Section d'investissement	Montants
Recettes	3 098 838,62 €
Dépenses	2 682 775,60 €
Résultat de l'exercice (excédent d'investissement)	416 063,02 €
Restes à réaliser (liste jointe)	- 455 989,78 €

- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2023, ci-annexé. »

Cette délibération est adoptée à **21 POUR** et **6 ABSTENTIONS**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 26 février 2024

Franck ADAM,
1^{er} Adjoint en charge des affaires scolaires, de la petite enfance,
et des nouvelles technologies



Le Maire vous informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen ou via l'application Télérecours accessible au <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la publication (art R421-ICJA).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240226-2024-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 6

Nombre de pouvoirs = 5

Date de convocation :

le 09/02/2024

Présenté par (1),

A Bonsecours, le 23/02/24

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Bonsecours, le 23/02/24

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.